

Evaluation Initiale d'aptitude aux formations deux roues (Permis A1 et A2) sur véhicule

Réf de l'action : ECF R130.PR indice 05 du 03/02/2026

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'évaluer le niveau d'une personne à la conduite d'un véhicule de catégorie A ou A1 ;
Être capable de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires ;
Être capable de répondre à l'obligation réglementaire des articles L213-2 et R213-3 du Code de la Route.

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie A ou A1,
- Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
 - Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1,
 - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation A2
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation avant votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

AVERTISSEMENT

- Selon les articles R213-2 et R213-3 du Code de la Route, l'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire, tout comme le nombre prévisionnel d'heures de formation devant être précisé dans le contrat.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- Environ 7 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » du CCS « 2 roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.



METHODES ET MOYENS MOBILISES

- Evaluation réalisée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière avec un véhicule moto école, sur piste.
- Fiche d'évaluation initiale « moto ».

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur.
- Thèmes d'évaluation :
 - Évaluer son niveau :
 - d'expérience en conduite,
 - de motivation,
 - de connaissance des organes de la moto,
 - de pratique de la conduite (demi-tour, départs/arrêts, tourner, freiner, changer de vitesse...).
- Modalités d'évaluation : L'évaluation s'articule autour de questions orales et de tests pratiques sur le véhicule selon les thèmes d'évaluation.

SANCTION VISEE

- La Fiche d'évaluation initiale « moto » fait apparaître :
 - les notes obtenues par critères,
 - le score total,
 - le nombre d'heures de formation proposé,
 - le nom, le numéro de l'autorisation d'enseigner et la signature du formateur,
 - Il sera annexé au contrat..
- La formation non éligible au CPF.
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif : Une personne par véhicule (évaluation individuelle).

DUREE DE LA FORMATION

- Durée minimale : 1 h

TARIFS ET MODALITES DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.